agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

# ASIE/MALAISIE - Pour le gouvernement, la décision de la Cour d'Appel ne s'applique qu'au Herald Malaysia et non pas à la Bible ou à la liturgie

Kuala Lumpur (Agence Fides) – L'interdiction de l'usage du mot Allah ne concerne que l'hebdomadaire catholique Herald et non pas d'autres publication chrétiennes, pas plus que la Bible en langue malaise connue sous le nom d'Al-kitab, amplement utilisée dans les Etats de Sabah et de Sarawak. C'est ce qu'a précisé le vice-ministre de l'Intérieur malaisien, Wan Junaidi Tuanku Jaafar. Ainsi que cela a été indiqué à Fides, un vif débat public est en cours dans le pays à propos de la décision de la Cour d'Appel qui a interdit, voici quelques jours, à l'hebdomadaire de faire usage du terme Allah pour désigner Dieu. Des responsables politiques et religieux ainsi que des intellectuels et des membres de la société civile cherchent actuellement à expliquer la décision à la population, afin d'éviter que des groupes radicaux ne puisse en fournir une interprétation extensive, fomentant des conflits ou des attaques à l'encontre des chrétiens. Les communautés chrétiennes de différentes confessions continueront en effet, comme cela a été indiqué par les Evêques, à faire usage du terme Allah pour le culte et dans la Bible.
Une note parvenue à Fides indique qu'hier, la Fédération chrétienne de Malaisie a mis en garde contre le danger que l'interdiction de l'usage du mot Allah puisse avoir « des implications de vaste ampleur et intéresser l'ensemble des publications chrétiennes imprimées dans la langue locale, le bahasa ». En effet, c'est justement ce que demandent ouvertement les activistes musulmans du groupe Perkasa qui ont invoqué l'extension de l'interdiction prononcée par la Cour dans le cas spécifique du Herald à « toutes les églises et aux publications chrétiennes de Sabah et de Sarawak ».
Un appel à « comprendre la décision de justice et à ne pas l'instrumentaliser » a également été lancé par l'Association des avocats musulmans malaisiens. Le Président Zainur Rijal Abu Bakar a confirmé que « la décision en question concerne seulement la publication de l'hebdomadaire Herald et rien de plus ». Il s'agirait d'une grave méprise, poursuit l'Association dans un communiqué envoyé à Fides, « que de considérer que la décision de la Cour impose une interdiction générale de l'usage du mot Allah de la part de tout citoyen non musulman en Malaisie ». (PA) (Agence Fides 18/10/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it